

AVIS D'ACTIVITES A REPRENDRE OU SATISFAITES SUIVANT L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les présentes

Nom du représenta	ant et nom de la société	
que la situation présentant des risques décrite dans l'ordre n°		NB-001-2018 – modification no 3
		Ordre sous la Loi sur ONE
a été corrigée à la	a satisfaction de l'inspecteur.	
Par conséquent,	les activités suspendues peuvent repren	dre, et/ou
	La mesure a) précisée dans l'ordonnanc NPS 36 en vue d'une utilisation à sa pre	e a été prise pour le tronçon 6BL2 de la canalisation 2 ssion maximale d'exploitation.
	TWF 3 30 en vue à une dimsation à sa pre	ssion maximale d'exploitation.

Datée 6 Juin 2019

	Name / Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
Inspecteur	06/06/2019	Signature	
	Date		
	Piece 210, 517, Dixème Avenue SO., Calgary	(Alberta) T2R 0A8	

Révisé janvier 2018 No. d'activité ou d'incident : <u>INC-2018-142</u>

